
Renvoi au comité d'instruction publique d'un exemplaire du discours prononcé à la fête de l'Être suprême par la société populaire de Tonneins (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique d'un exemplaire du discours prononcé à la fête de l'Être suprême par la société populaire de Tonneins (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 284;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23902_t1_0284_0000_24

Fichier pdf généré le 21/07/2021

36

Le citoyen Reynac, officier dans le 3^e bataillon de la Corrèze, expose qu'enfermé à Landau, il ignoroit la loi qui démonétise les assignats à face royale; que cependant il en avoit trois de 200 liv. chacun qu'il remit au citoyen Lacoste, représentant, lequel ne put les lui faire échanger. Comme la privation de cette somme porte un grand dérangement à ses affaires, il demande que la Convention lui en fasse le remboursement.

Cette pétition ayant été convertie en motion, la Convention passe à l'ordre du jour et néanmoins renvoie la pétition au comité des secours (1).

37

Le citoyen Delfau, quartier-maître au même bataillon, expose qu'envoyé au comité de salut public par le général Hoche, en passant à Aufil, il fit échanger un assignat de 400 liv. en petits; que le maire du lieu lui en donna deux faux de 200 liv.; que le maire est actuellement en arrestation: il demande également le remboursement.

Cette pétition convertie en motion, la Convention passe à l'ordre du jour et ordonne le renvoi au comité des secours et de sûreté générale (2).

38

Louis Binmoutier, de Beauvais, département de l'Oise, fait abandon de la finance de sa maîtrise de serrurier, liquidée à son profit.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

39

Les commissaires de la comptabilité nationale préviennent la Convention qu'ils ont envoyé, le 26 messidor, au comité de l'examen des comptes, un rapport particulier sur l'apurement et correction des comptes jugés.

La Convention décrète le renvoi au comité de l'examen des comptes (4).

(1) P.V., XLI, 327.

(2) P.V., XLI, 327.

(3) P.V., XLI, 328. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XLI, 328. (original AF^{II} 21 B, pl. 169, p. 101, daté du 26 mess. et signé VACHER (présid.), CLÉMENCE). Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^t).

40

Les administrateurs du département de police font passer à la Convention l'état des détenus dans les maisons de justice, arrêt et détention du département de paris, à l'époque du 28 messidor, montant à 7 765.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

[Commune de Paris, 29 mess. II. Etat des détenus au 28 mess.] (2).

Nom des prisons	Nbre des détenus
M ^{on} de repression	44
Grande Force	571
Petite Force	309
Caserne rue de Vaugirard	119
Sainte Pélagie	219
Madelonnettes	319
Montprin	67
Abbaye	94
Bicêtre	764
A la Salpêtrière	291
Chambres d'arrêt, à la Mairie	15
Fermes	73
Luxembourg	793
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	571
Maison du Plessis	594
Picpus, fvg St Antoine	205
Coignard a Picpus	57
Caserne des P.P.	199
Les Angloises, rue St Victor	173
Les Angloises, rue de Loursine	131
Les Carmes, rue de Vaugirard	352
Caserne rue de Seve	134
Les Angloises, fvg St Antoine	128
Ecosseis, rue des fossés St Victor	109
St Lazare, fvg St Lazare	725
Vincennes	437
Geoffroy, folie Renaud	24
Belhomme, rue Charonne, n ^o 70	100
Benedictins angl. rue Observatoire	148
TOTAL GÉNÉRAL	7765

41

La société de Tonneins envoie à la Convention un exemplaire du discours prononcé sur la montagne qu'ils avoient élevée à l'occasion de la fête de l'Être Suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité d'instruction publique (3).

42

Le citoyen Bô, représentant du peuple [près l'armée de l'Ouest], annonce à la Convention que

(1) P.V., XLI, 328.

(2) C 309, pl. 1201, p. 35. P.c.c. (signature illisible).

(3) P.V., XLI, 328. Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^t).